
PROJET D'AVIS

proposé par l'interinformation **Statistiques d'entreprises** le 8 octobre 2004

1. Le Conseil exprime son grand intérêt pour l'**enquête sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel auprès des entreprises et des groupes** qui contribuera à améliorer sensiblement la connaissance d'un domaine stratégique pour la compétitivité de l'économie. Cette enquête mettra notamment en œuvre une première concrétisation à grande échelle du souhait exprimé par son assemblée plénière de « *donner aux groupes d'entreprises une place accrue dans l'élaboration de certaines statistiques pour lesquelles ils apparaissent comme l'unité d'analyse la plus pertinente* ».
Le Conseil examinera avec la plus grande attention les premiers enseignements qui seront tirés en 2005 de cette première interrogation auprès des groupes d'entreprises. Il souhaite qu'une interrogation portant sur l'économie de la connaissance soit mise en œuvre dans les enquêtes ultérieures.
2. Le Conseil souhaite que les **priorités du programme statistique européen** proposées par Eurostat prennent en compte les besoins de l'ensemble des utilisateurs de la statistique européenne. En conséquence, il demande à être tenu informé de ces propositions afin de pouvoir exprimer un avis en temps utile, avant la fixation de la position française.
3. Le Conseil approuve le rapport sur les **statistiques régionales et locales de l'artisanat** présenté par la Decas. Il se félicite de ce que les professionnels et les statisticiens aient pu s'accorder pour harmoniser leur méthodologie d'étude de l'artisanat et souligne l'originalité de la démarche qui conduit à définir dans le rapport trois concepts adaptés aux différents besoins.
Il recommande que les statisticiens publics s'attachent à utiliser avec rigueur cette méthodologie dans tous leurs travaux (en particulier en terme de concepts), de manière notamment à permettre des comparaisons pertinentes entre territoires.
4. Le Conseil souhaite que la concertation instaurée avec les différentes catégories d'utilisateurs pour la **révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits** dans le cadre de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) soit poursuivie sous l'égide du Cnis.
Il demande qu'une large information soit faite sur l'état d'avancement des négociations internationales en termes de contenu et de calendrier.
5. Le Conseil attache la plus grande importance à la qualité et à la ponctualité d'une réponse française au **règlement relatif aux statistiques sur les déchets**.
Pour ce faire, il souhaite que l'Ifen organise la mise en place du dispositif approprié avec la participation active de l'ensemble des contributeurs, tant statistiques qu'administratifs et ce, dès 2005.